



GENERALI
PREVENTION
SERVICES
ENTREPRISES



NOUVELLE RUBRIQUE 1510 POUR LES ENTREPÔTS

REPÈRES
RISQUES INDUSTRIELS

Contexte

Suite à l'accident de Lubrizol, le ministère de l'Environnement a initié un plan d'action, qui prévoit les évolutions suivantes :

- renforcer la prévention des incendies dans les stockages de liquides inflammables et combustibles ainsi que celle des incendies dans les entrepôts de matières combustibles ;
- prévoir la mise à disposition des informations sur la quantité et la nature des produits stockés sur les sites industriels, en cas d'accident ;
- mettre les recommandations issues de l'analyse des risques menée par l'assureur à disposition de l'Inspection des Installations Classées.

Qui est concerné ?

Les entrepôts couverts avec 3 conditions cumulatives :

- installations pourvues d'une toiture ;
- installations dédiées au stockage de matières ou produits combustibles (y compris les déchets) ;
- stockage en quantité supérieure à 500 tonnes*.

* y compris dans les zones de préparation de commande ou d'expédition + palettes et emballages

Ne sont pas concernés :

- les entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances qui relèvent déjà d'une rubrique précise de la nomenclature ICPE ;
- les bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque ;
- les établissements recevant du public ;
- les entrepôts exclusivement frigorifiques.

À noter



- **Matières ou produits combustibles** = qui sont susceptibles de brûler.
- **Matières ou produits incombustibles** = matières ou produits qui ne sont pas susceptibles de brûler : matières ou produits constitués uniquement de matériaux classés A1 (incombustible) ou A2s1d0 (M0) au sens de l'arrêté ministériel du 21/11/2002, matières ou produits qualifiés comme incombustibles suite à la mise en œuvre d'essais réalisés selon un protocole reconnu par le ministère chargé de l'Environnement.

L'essentiel à retenir

VOLUME DE L'ENTREPÔT	CLASSEMENT	
Supérieur à 900.000 m ³	Avec 500 tonnes de matières ou produits	Autorisation
Entre 50.000 m ³ et 900.000 m ³		Enregistrement
Entre 5.000 m ³ et 50.000 m ³		Déclaration

ART.	QUEL QUE SOIT LE CLASSEMENT (A, E, DC)
Surface maximum par cellule	3.000 m ² sans sprinkleur 12.000 m ² avec sprinkleur
Hauteur stockage maximum (en racks)	10 mètres sans sprinkleur
Détection Automatique d'Incendie obligatoire sauf si le sprinkleur assure la détection	En cellules, locaux techniques et bureaux Avec Système de Sécurité Incendie et report vers exploitant
Robinets d'Incendie Armés obligatoires	Près des issues + tout point atteignable par 2 jets
Exutoires	4 exutoires pour 1.000 m ²
Cantons (écran 1 mètre)	1.650 m ² maxi - longueur maxi 60 mètres
Compartimentage entre cellules	REI 120 (Coupe Feu 2h) + dépassement toiture 1 mètre Portes Coupe Feu EI120 Les parois séparatives dépassent d'au moins 1 mètre la couverture au droit du franchissement, ou bien flocage toiture A2s1d1 (M1) sur largeur de 5 m de chaque côté
Protection foudre	Obligatoire
Zone de charge	3 mètres de vide autour ou à défaut local avec charge dédié
Voie échelle autour du bâtiment	Largeur de la voie > 4m, pente < 10% située à 1 m minimum du bâtiment, 8m maximum Permet le stationnement d'un engin de 10m
Murs extérieurs, couverture	A2s1d0 (M0) sauf si le bâtiment est protégé par sprinkler
Volume maximum de stockage	600.000 m ³
Éclairage	Éloigné des matières ou capoté selon la technologie
Surveillance	Gardiennage ou télésurveillance
Malveillance	Interdiction d'accès à toute personne étrangère à l'établissement

SOURCES

https://aida.ineris.fr/consultation_document/39061
https://aida.ineris.fr/consultation_document/10487

<https://hse-reglementaire.com>
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020.02.11_eb_planactions_lubrizol.pdf

Informations non-contractuelles données à titre purement indicatif dans un but pédagogique et préventif.
 Generali ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies.

Generali Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros
 Entreprise régie par le Code des assurances -552 062 481 RCS Paris
 Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
 Société appartenant au Groupe Generali immatriculé
 sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

